

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2014

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2154)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 39

présenté par
M. Bapt
-----**ARTICLE 9 SEXIES**

I. – À l’alinéa 6, substituer aux mots :

« présente loi »

les mots :

« loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2014 ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2014 »

le mot :

« précitée ».

III. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer aux mots :

« la loi n° du précitée »

les mots :

« cette même loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.